

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
.....
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
.....
VILLE DE
31220 CAZERES
.....

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
.....

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Délibération
n°2026-19/01-004

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

Présents : 19
Procuration : 8
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 6

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	Christelle SAINTRAPT
Pierre LANFRANCHI	Frédéric COUASNON	
Isabelle COUZINIÉ	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
Ahmed HAMADI	Katy BAJOUÉ	
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Jean-François COMBES		
Valérie LOURDE		Florence DUC
Thierry GRILLOU	Roland PONTIN-MANENT	
Charlène BOUÉ		

Vente d'un bien
communal situé 20
avenue de Toulouse –
parcelle cadastrée B
n°708 – à la SA d'HLM
Altéal

Absents ayant donné procuration : Ouadie HRITANE à Raymond DEFIS, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE, Evgenia LOPEZ à Monsieur Jean-Michel DELUC, Madame Mathilde RIVIERE à Monsieur Thierry COSTES, Jean-Charles MUNIER à Pascal LABLANCHE, Anne-Sophie LEFEVRE à Florence DUC, Sandy SARROLA à Frédéric COUASNON.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 relatifs aux compétences du Conseil municipal en matière de gestion et d'aliénation du domaine communal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des Domaines du 20 octobre 2025 annexé aux présentes,

Vu le courrier en date du 28 novembre 2025 de la société Altéal annexé aux présentes, Entreprise sociale pour l'habitat, proposant l'acquisition du bien communal situé 20 avenue de Toulouse à Cazères, cadastré section B n°708, d'une superficie de 3 034 m²,

Vu le projet présenté par Altéal portant sur la réalisation d'un programme de 18 logements, comprenant :

- 7 villas T4 duplex en construction neuve,
- 11 logements collectifs issus de la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la gendarmerie,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les objectifs communaux de développement de l'offre de logements, et plus particulièrement de logements sociaux, sur le territoire de la commune,

Considérant la proposition financière d'Altéal fixant le prix d'acquisition du foncier à 150 000 € HT, sous réserve notamment :

- de l'avis des Domaines,
- de l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours,
- de l'agrément des aides à la pierre par le Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre de la programmation 2026,
- de la validation du Conseil d'administration d'Altéal,

Considérant l'intérêt pour la commune de céder ce bien afin de permettre la réalisation de ce projet d'habitat,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'approuver** le principe de la vente du bien communal situé 20 avenue de Toulouse à Cazères, cadastré section B n°708, d'une superficie de 3 034 m², au profit de la société Altéal.
- **De fixer** le prix de vente à 150 000 € HT, compte tenu de l'avis des Domaines.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette cession et notamment :
 - o **De signer** la promesse unilatérale de vente, puis l'acte authentique de vente et tous documents s'y rapportant,
 - o **De prendre** toute décision utile à l'exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que la vente sera conclue sous les conditions suspensives mentionnées dans le courrier d'Altéal du 28 novembre 2025, annexé aux présentes.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 20 janvier 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DÉFIS

